

Compte rendu de séance

Séance du quinze Février deux mil vingt et un

L'an deux mil vingt et un et le quinze Février à 18 heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Centre Socio Culturel de Jussy Le Chaudrier, 15 Rue Principale sous la présidence de DOUSSET Jean-Paul Président

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, GARNAUD Aurélie, MENARD Francine, METENIER Martine, MOULINNEUF Christine, RICHARD Émilie, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DUMUR Philippe, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MAITREPIERRE Dominique, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DE ROLLAND DALON Jacques à Mme VASICEK Monique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 31
- Présents : 30

Date de la convocation : 08/02/2021

Date d'affichage : 08/02/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le : 18/02/2021

et publication ou notification
du : 18/02/2021

En introduction, le Président de la CDC félicite :

- Francine MENARD pour son élection en tant que de Maire à Argenvières
- Simone TRINQUET pour son élection en tant que 1^{ère} adjointe à Argenvières

Merci à la commune de Jussy-Le-Chaudrier d'accueillir la CDC pour le compte de la commune d'Argenvières

Intervention de M VAN DEN BERGHE de la société AGREENERGY pour le projet photovoltaïque pour la commune d'Herry

Rappel :

Etude de faisabilité et d'impact + avis du CM de Herry

Permis de construire en mai

Actuellement étude agricole (terres à faible valeur agronomique)

Mise en service en 2023

Pourquoi ce projet :

Actuellement le cout de l'électricité aux usagers est de 13 cts (Tarifs Bleu EDF), le projet photovoltaïque propose un tarif de 5,8 cts.

Objectifs :

Développer un élevage d'ovins
Mettre en place un site pour un apiculteur
Peut-être faire du maraichage

Prérequis :

Il s'agit de s'installer sur un terrain en jachère depuis plusieurs années.
Aucune activité céréalière n'était rentable pour le propriétaire (22 hectares)
Terrain entouré d'arbres pour filtrer la vue des panneaux.
Etude d'impact environnemental = zone à faible enjeu

Conséquences :

Retombées économiques :

Loyer annuel pour le propriétaire sur le LT (le propriétaire du terrain loue son terrain 2 000 €/ hectare) – bail emphytéotique de 40 ans.

Au total, les retombées fiscales prévues s'élèvent à 84 000 € / an (20 % reviendront à la commune soit 34 000 € / an, 28 000 € pour l'EPCI, 23 000 € pour le département et 1 000 € pour la région).

Pour les administrés : possibilité de financement participatif pour une durée de 4 à 10 ans au taux de 6 % pour les habitants d'Herry.

La durée de vie du panneau est de 30 ans, cependant il y a une perte de productivité de 5% par an, aussi il est prévu de les changer tous les 15 à 20 ans. Un panneau peut être revalorisé à 95%.

Obligation de remise en état du terrain en fin de production, le site peut éventuellement être repris par un syndicat d'énergie en cas de défaillance de la société.

A été nommé(e) secrétaire : Mme VERNEAU Marie-Pierre

Il est demandé en début de séance la possibilité d'inclure dans les délibérations la prise de compétence ou non de l'AOM (Autorité Organisatrice des Mobilités), L'assemblée approuve.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

CDC2021001 - Compétence AOM (Autorité Organisatrice des Mobilités)
CDC2021002 - Avenant N°1 au contrat de territoire 2017-2021
CDC2021003 - Etude de faisabilité - Projet de regroupement des services
CDC2021004 - Pose d'une cloison dans le bureau de la MSaP
CDC2021005 - Adhésion à la Fondation du patrimoine

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 14 décembre dernier est alors adopté sans observation de la part des membres présents lors de ce dernier.

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 1 Mme TRINQUET qui n'était pas encore conseillère communautaire à cette date)

CDC2021001 – Compétence AOM (Autorité Organisatrice des Mobilités)

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite LOM),

Vu les lois et décrets relatifs à l'état d'urgence sanitaire,

Vu les incidences issues de la LOM,

Vu la nécessité pour la Communauté de communes de délibérer avant le 31/03/2021 afin de décider de devenir AOM (Autorité Organisatrice des Mobilités),

Vu l'avancement du plan de mobilité rural conduit à l'échelle du Pays Loire Val d'Aubois,

Considérant que l'articulation entre la Région Centre-Val de Loire et la Communauté de Communes reste une nécessité pour une politique efficace des mobilités durables,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Refuse que la Communauté de communes devienne AOM

- Encourage l'émergence de solutions innovantes et locales de mobilité, en partenariat avec la Région

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 2)

CDC2021002 – Avenant N°1 au contrat de territoire 2017- 2021

Monsieur Le Président indique que dans le cadre du contrat de territoire signé entre le département, la communauté de Communes Berry Loire Vauvise et la Commune de Sancergues, il convient de signer un avenant modifiant la date de fin (initialement prévue au 31 décembre 2020) au 31 décembre 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

• D'approuver l'avenant N°1 au contrat de territoire ;

• D'autoriser M. Le Président à signer cette convention.

A l'unanimité (pour : 30 ; contre : 0 ; abstentions : 1)

CDC2021003 – Etude de faisabilité - Projet de regroupement des services

3 interventions : E de CHOULOT et Y DEBONO et JP DOUSSET

Pour M. de CHOULOT :

Favorable sur l'étude, mais le délai est court.

Il ne faudrait pas que cette étude soit au détriment des compétences que la CDC a.

Il faudrait se projeter en effectif.

Pour M. DEBONO :

M. DEBONO s'interroge sur la valeur-ajoutée pour la CDC d'un tel investissement immobilier.

Les montants à engager risquent d'être élevés comparés aux besoins réels. Or, la CDC va devoir financer de nouvelles actions dans les temps à venir.

Pour la définition des besoins, sur quels projets ont-ils été définis ? Est-il possible préalablement d'avoir une vision prospective partagée ?

Il faudrait mener une réflexion, non partagée à ce stade, sur des alternatives, à des coûts moindres, avec des moyens existants sur le territoire de la CDC.

Sur une observation de M SERVOIS, le président s'engage à étudier les alternatives au projet de rachat de l'ancien centre de santé.

Pour JP DOUSSET :

Elargir l'étude

Analyser les moyens existants

Rester en l'état, adapter, créer une maison de santé (?), créer un site neutre (?)

3 Scénarios :

-Rester en l'état avec quelques adaptations

-Saisir l'ancien cabinet médical avec les 1400 m² de terrain pour extension

-Créer un bâtiment neuf sur un terrain à l'intérieur du bourg de Sancergues

Surprise exprimée de M. PASQUÉ par rapport à la réunion de décembre : pour la MSaP, le cahier des charges est lourd. Il faut se projeter dans l'avenir ; d'autres services peuvent apparaître.

Ancien centre médical : fin des prospections

Etude prévue jusqu'au 15 mars 2021 et remise le 15 mars

Bruno CHAPELIER :

Il rappelle qu'il faut être prudent.

En 2014, une subvention a été donnée à la mairie de Sancergues pour avoir l'extension afin de créer la MsAP. Sancergues ne veut pas être pénalisée ; la CDC doit pouvoir chiffrer le dédommagement.

Il y a eu plusieurs réactions :

Plus facile de se déplacer à Sancergues que d'aller à Jussy

Jussy a proposé un bâtiment – les vice-présidents ont des projets sur le sujet

Pour une construction neuve, il faut trouver un terrain

D'autres services pourraient être externalisés.

Monsieur Le Président expose que suite aux différentes réunions et aux visites sur sites qui ont eu lieu. Il convient dans un premier temps de faire le choix quant à l'étude de faisabilité et au maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de confier cette étude à la Société d'économie mixte du Cher Territoria pour un montant de 4200,00 HT.

Cette somme sera imputée sur le compte 2031 – Frais d'études – ou les crédits nécessaires seront inscrits prioritairement au BP 2021.

A la majorité (pour : 23 ; contre : 1 ; abstentions : 7)

CDC2021004 – Pose d'une cloison dans le bureau de la MSaP

Afin de permettre aux deux agents de suivre les usagers de manière plus individuelle et pour plus de confidentialité au sein de la MSaP, il est prévu de séparer l'unique bureau en deux bureaux distincts.

Pour ce faire, M. Le Président présente les devis reçus, dont celui de la Menuiserie Roger s'élevant à la somme de 5096,34 € HT soit 6115.61 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte et autorise Le Président à signer ce devis.

A l'unanimité (pour : 31 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

CDC2021005 – Adhésion à la Fondation du patrimoine

Suite à l'exposé de M. Le Président, Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adhérer pour un montant de 300,00 €, pour l'année 2021, à la Fondation du patrimoine.

A l'unanimité (pour : 24 ; contre : 0 ; abstentions : 7)

Questions diverses :

Trajectoire de notre mandature

Mise en commun des actions et axes de développement pour la mandature. Les sujets sont les suivants :

- *Petite enfance :*
Etat des lieux à faire sur les 14 communes car il y a un manque
Travailler sur la garderie, un centre aéré et une crèche
Aller au-delà et imaginer un topo sur les écoles
- *Pièce d'eau sur Argenvières :*
Développer la partie tourisme / loisirs nautiques pour développer le tourisme
- *Culture :*
Améliorer les infrastructures
Aires de jeux pour attirer les familles
Faire un état des lieux de l'existant (ex : Groises a un terrain de basket et un terrain de boules)
Soutenir les associations
- *PLUi*
Outil de développement
Une fois validé, on pourra communiquer
L'administration va continuer à instruire les documents d'urbanisme.
La DDT de St Amand Montrond a été contactée ; la CDC bénéficiera de ses services (Mme BOTELLA).
4 dossiers : la sablière, l'assainissement (Beffes, Herry, Sancergues et St Martin)

Pilotage moto 18

Animation prévue le 2 mai 2021.

Il faut une structure d'accueil. Il y a un cahier des charges.

Création d'une commission spécifique pour travailler sur cette journée.

Personne ne s'étant positionné, la question sera reposée à la réunion du 15 mars.

Information conseillers numériques

Remise d'une fiche sur la définition de poste

Question du besoin d'un agent en conseil numérique

Remarque :

Les jeunes sont en décalage par rapport au numérique (dixit les personnes de MSaP).

N'importe qui peut suivre cette formation.

Idée : mutualiser avec une autre CDC

Si pas d'offres

Orange propose des ateliers numériques gratuits pour des personnes âgées. L'ASCH de Herry gère la demande sur Herry.

Voir avec l'EPN (Espace Public Numérique) du Département dont un atelier se situe à BAUGY et qui dispense des cours.

A Beffes, il y a Génération Mouvement : même un jeune peut être adhérent.

Mise en place de la fibre et l'organisation du parc informatique

Intervention de M. DEBONO.

Connexion de la fibre à la CDC et à MSaP.

Fibre connectée mais amener une box ne suffit pas

Rupture des connaissances informatiques + codes + dossiers

Médiaself est intervenu.

Les agents devraient travailler correctement.

Les secrétaires ont participé au travail

Dernière réunion de Berry numérique : dernier comité syndical signature le 19 février 2021.

Délégation de service public à AXIONE pour finir d'équiper les territoires en fibre optique.

Cela ne coûtera rien aux CDC.

Berry numérique va contracter un emprunt.

Herry sera équipée avant fin 2022 car il y a urgence. Les autres communes non fibrées, le seront fin 2024 car cela est moins urgent.

Les critères retenus sont des critères techniques (difficulté d'accès à internet, etc.)

Cela n'est pas discutable.

Le schéma en fibre aura pris 10 ans.

Aura-t-on connaissance des accords signés ?

P BOURDILLON sera prêt à venir lors d'une prochaine réunion de la CDC.

Population éligible : il est prévu du 100 %.

Berry numérique amène jusqu'au domaine public. Pour le reste, le particulier doit financer au-delà de 150 m.

Les ordures ménagères

Intervention de Joël VIGNEL

8 communes sont concernées.

Plusieurs syndicats ont été rencontrés : 3 ont été consultés – synthèse faite – réunion le 15/02/2021

Proposition d'une nouvelle réunion à Précý le lundi 22 février à 16 h pour les 8 communes.

Mutualisation

Intervention de Joël VIGNEL

- Défibriateur : date limite pour les inscriptions à la formation

 - Audit des routes : CIT
- Groupement de commandes à la suite de l'audit (audit gratuit)

Intervention de Monique VASICEK

Tourisme réunion le 3 février dernier

Proposition :

- Panneaux en bois pour les chemins de randonnée
- Participation de tous : 300 € (vote OK de tous)

MSaP

Nous sommes en cours de labellisation

Accord DEV'UP : aide TPE

2 dossiers pour M CHARETIER et 1 dossier à venir

DEV'UP propose un atelier de lancement le 16 février de 14 à 17 heures sur Orléans pour créer des réseaux locaux et animer.

Prochaine réunion : le 15 mars

Lieu : à définir

Point sur les vaccinations :

Intervention de JL CHARACHE

Tableau Excel envoyé

240 doses de MODERNA (10 doses / flacon)

Concerne les + 75 ans

S'il y a trop d'inscrits, remontée à + 76 ans.

Le listing remonte à l'ARS

Travail de RDV assuré par une secrétaire de la mairie de Sancergues qui appellera toutes les personnes concernées (pour les 2 RDV).

Les personnes seront inscrites sur Doctolib ;

Les jours de vaccination :

- Jeudi 25/02 : dès 13 h 30
- Vendredi 26/02 : journée
- Samedi 27/02 : journée

Pour le 2^{ème} vaccin :

- Le 25/03
- Le 26/03
- Le 27/03

S'il reste des doses, ouverture possible sur la Chapelle Montlinard et Feux.

Les vaccinations seront assurées par les infirmières.

Deux médecins : Docteur BONNET et un médecin à la retraite.

Vaccination toutes les 7 mn

Séance levée à: 21:00

En CDC, le 15/03/2021
Le Président,
M. DOUSSET Jean-Paul

